

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Paris :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 AVRIL 1880.

## Chronique générale.

La presse s'occupe aujourd'hui du manifeste, sous forme de lettre à un de ses amis, que le prince Napoléon vient de publier.

Le *Gaulois* le reproduit à titre de document, et le blâme énergiquement.

C'est la première fois, dit-il, que le prince Napoléon manifeste ses idées au public. Nous aurions désiré pour lui un autre début, et ce regret sera, nous l'espérons, aux yeux de nos lecteurs, une preuve de la complète indépendance que nous n'avons cessé de revendiquer pour le *Gaulois*.

Le *Petit Caporal* la désapprouve complètement et blâme le représentant de la dynastie napoléonienne.

Le *Pays* est encore plus énergique. Voici comment s'exprime cet autre organe important du parti bonapartiste :

« Nous n'acceptons ni le fond ni la forme de cette lettre.

« C'est une faute irréparable à ajouter à bien des fautes qu'on aurait peut-être pu réparer.

« Le prince Napoléon ne blâme même pas les odieuses mesures de proscription que le gouvernement vient d'édicter, à l'indignation de la France honnête et religieuse ; il les approuve et il les loue hautement.

« C'est une solidarité complète, sans restriction, avec le gouvernement actuel.

« Or, cette solidarité, nous la repoussons de toutes nos forces, nous n'en voulons pas, nous n'en voudrions jamais !

« Quant à l'union conservatrice, nous nous y rallions plus que jamais.

« Nous ne sommes pas plus royaliste que le prince Napoléon, est-il nécessaire de le

dire ? Seulement nous considérons comme une provocation véritablement folle que de la dénoncer, alors que nous n'avons pas de trop de toutes les forces monarchiques pour combattre utilement la République. Mais si c'est cet Empire-là qu'on nous offre, nous le refusons avec dégoût ! »

— M. Gambetta ira, dans le courant d'avril, à Evreux, et il y prononcera un discours important.

Il traitera, dit-on : 1° la question militaire, pour démontrer les progrès accomplis ; il fera, d'ailleurs, une déclaration solennelle au point de vue des intentions pacifiques de la France ; 2° la question des congrégations. Il dira que le gouvernement ne prétend pas préciser la religion, mais qu'il cherche seulement à défendre l'Etat contre le cléricalisme. C'est surtout au développement de cette idée que le chef de l'opportunisme s'appliquera.

— Dans les cercles parlementaires, on fait courir le bruit qu'à la rentrée des Chambres MM. Dufaure et J. Simon présenteront un projet de loi sur les associations où les conditions d'existence des congrégations seront nettement définies.

— Lundi, au cimetière du Père-Lachaise, a eu lieu une manifestation de l'anniversaire de la mort de Flourens. Des discours d'une violence extrême ont été prononcés par les partisans de la Commune. Le gouvernement s'est contenté de maintenir l'ordre ; il ne poursuivra pas les orateurs.

— Plusieurs journaux annoncent que M. de Rainneville, l'honorable sénateur de la Somme, aurait l'intention d'interpeller M. le ministre de la guerre sur le décret du 4<sup>er</sup> avril, qui met à la suite de l'armée territoriale 25 lieutenants-colonels.

— Le gouvernement paraît décidé à faire astreindre les étudiants en théologie au service militaire. Cette décision paraît aujourd'hui imminente.

— On prête au ministre des cultes l'intention de rappeler aux évêques les pres-

criptions qui interdisent les réunions synodales, même provinciales, sans une autorisation préalable. Dans la même lettre, le ministre rappellerait également aux évêques que la résidence dans leur diocèse est obligatoire et qu'ils ne peuvent en sortir sans y avoir été autorisés. (France.)

— Il paraît que l'excommunication lancée par M. Ferry contre les collèges congréganistes n'a pas ébranlé la confiance des familles et que ses menaces paraissent d'une exécution difficile, car les Jésuites reçoivent déjà des demandes d'élèves pour la rentrée prochaine. (Français.)

— Il est question d'organiser une souscription générale dans tous les départements pour venir en aide aux écoles chrétiennes. Ces souscriptions seraient placées sous le patronage des évêques de chaque diocèse.

— Il est question d'une nouvelle réunion d'évêques qui se tiendra à l'archevêché de Paris la semaine prochaine. Des questions importantes, dit-on, y seront résolues.

## L'ÉPURATION DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

Un décret rendu mercredi dernier, sur la proposition de M. le général Farre, ordonne la mise à la suite et le remplacement de vingt-cinq lieutenants-colonels d'infanterie territoriale et accepte la démission de cinq autres.

Parmi les officiers ainsi remplacés — il faudrait citer tous — nous remarquons : MM. de Rainneville, de Saisy, le comte d'Harcourt, Lannes de Montebello, de Rochelaillé, de Bernis, Reille, etc. Tous ces officiers supérieurs ont fait la campagne de 1870-71. Les hommes qu'ils commandaient hier encore, ils les avaient menés au feu pendant la guerre allemande, alors que ceux qui aujourd'hui refusent leurs services se prélassaient dans les préfectures et autres lieux fort éloignés des champs de bataille.

D'aucuns avaient des services militaires très-honorables et presque glorieux avant la fatale guerre de 1870.

Nous en citerons un exemple. M. le baron Reille est entré premier à Saint-Cyr et en est sorti premier. M. le baron Reille est entré premier à l'École d'état-major et en est sorti second. Il quitta l'armée après avoir fait la campagne d'Italie. Il était alors capitaine d'état-major. Pendant la guerre, il remplit les fonctions de général de brigade. D'ailleurs, fort mal apparenté sans doute, au regard de nos gouvernants, M. le baron Reille ne compte pas moins de trois maréchaux de France dans sa famille : M. le maréchal Reille, son père, qui avait épousé la fille du maréchal Masséna, et M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, dont M<sup>me</sup> la baronne Reille est la petite-fille. L'honorable lieutenant-colonel du 127<sup>e</sup> régiment territorial avait évidemment plus de titres qu'il n'en fallait pour attirer sur lui les foudres radicales.

Et parmi les victimes de mercredi, combien en est-il qu'un gouvernement véritablement soucieux des intérêts de la France et de l'honneur du drapeau se serait montré jaloux de garder à la tête de ses régiments ? Encore une fois, pas un de ces officiers supérieurs n'a mérité sa disgrâce. Mais aujourd'hui la politique est partout. Elle est entrée de plein pied avec le général Farre au ministère de la guerre, où jusqu'ici elle n'avait fait que de rares et honteuses apparitions. Voilà la désorganisation qui se met aussi dans l'armée, qui la ravage, qui la démoralise, qui annule les efforts faits et les résultats acquis. Or, les radicaux ne sont pas encore satisfaits. Le *Rappel* et la *Justice* expriment l'espoir qu'on ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Il faut que les révisions portent sur tous les grades de l'armée territoriale. C'est le *Rappel* qui le demande. On aurait consulté M. de Bismarck, que le conseil qu'on en aurait reçu n'edt pas été plus profitable aux desseins de l'Allemagne. (Le Français.)

29

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

## LE DOCTEUR

## JACQUES HERVEY

(Suite.)

Toutes les émotions qui étaient venues assaillir Adrienne n'étaient point passées inaperçues pour Jean Malicorne ; mais, peu habitué à lire dans le cœur de la femme, il les attribua au mariage projeté, à l'anxiété que devait faire naître chez une jeune fille ayant vécu toute sa vie dans l'innocence du cloître le changement qui se préparait pour elle, et il hâta la conclusion de cet événement.

Ce fut à ce moment qu'il parla du voyage d'Auxerre et des préparatifs du mariage.

Cette proposition tomba sur la tête d'Adrienne comme une douche d'eau glacée. Depuis que sa défiance était éveillée, elle avait bien des fois examiné le regard du vieux Malicorne, et c'est avec épouvante qu'elle en avait découvert toute la puissance. Elle n'osait plus en soutenir l'étrange fixité, et se sentait encore moins de courage pour lui dire qu'elle ne consentirait jamais à cette union.

Elle résolut de s'adresser à Prosper.

— Il me suffira, pensa-t-elle, pour qu'il renonce lui-même à ce mariage, de lui apprendre que je ne puis l'aimer ; je suis pauvre, il est riche ; il obéit plutôt à un désir de famille qu'à un amour bien violent ; il se consolera facilement.

Dans ce but, elle prolongea son déjeuner de manière à se trouver en tête à tête avec Prosper.

Les époux Malicorne, qui guettaient ces sortes d'occasions, s'empressèrent de laisser ensemble leur fils et Adrienne.

— Monsieur Prosper, dit la jeune fille dès qu'ils furent seuls, j'ai à vous parler.

— C'est un bonheur qui ne m'arrive pas souvent, répondit Prosper, et il est d'autant plus grand qu'il est inattendu. Permettez-moi de vous en remercier.

— Attendez, reprit Adrienne, car ce que j'ai à vous apprendre n'est pas, je le crains, de nature à vous satisfaire. Il y a quelques semaines, vous m'avez fait l'offre généreuse de votre nom et de votre main. J'ai été sensible à cette preuve d'attachement de votre part, elle dénotait un cœur grand et généreux, puisque je ne suis qu'une pauvre orpheline et que votre père possède, m'a-t-il dit, une fortune importante.

Prosper rougit à cette observation.

Adrienne continua.

— Vous vous souvenez, sans doute, de ma réponse : « Attendez, vous ai-je dit, j'ai besoin de me

consulter, de réfléchir ; je ne vous dis pas d'espérer, et je ne refuse pas non plus. »

— Je m'en souviens.

— Depuis ce moment, j'ai fait tout mes efforts pour répondre d'une manière affirmative à vos desirs, à ceux de mon tuteur, à ceux de madame Julienne. Ceux-ci ont pris mon silence pour un acquiescement, et aujourd'hui ils pressent la réalisation d'un mariage qu'ils paraissent vivement désirer. Malheureusement, mon cœur ne marche pas d'accord avec eux. J'ai pour vous, monsieur Prosper, beaucoup de reconnaissance, une affection toute fraternelle, mais point d'amour. Une union entre vous et moi, dans de pareilles conditions, me paraîtrait monstrueuse et impie, et nous rendrait, à coup sûr, malheureux tous les deux. Elle est donc impossible, et, si vous m'aimez comme vous me l'avez dit, vous devez me comprendre. Vous voulez, n'est-ce pas, un cœur qui se livre avec joie, avec un abandon complet ? Eh bien ! je ne puis vous donner ce bonheur, cette grande satisfaction, car je n'apporterais au foyer domestique que le remords, la déception et l'ennui.

— Le remords ! observa Prosper tout ahuri de la déclaration de la jeune fille, voilà un mot bien grave.

— Il est juste, répondit Adrienne, puisque je ne comprends qu'un bonheur dans la vie : aimer et être aimée !

— Je vous aime !

— Hélas ! moi, je ne vous aime pas.

Prosper paraissait accablé, et il y eut un moment de silence ; Adrienne respectait cette douleur, qui lui semblait profonde.

Tout à coup il releva la tête.

— Et si je me contentais, dit-il, de la reconnaissance et de l'affection dont vous me parlez tout à l'heure, avec l'espoir qu'un jour votre cœur s'échaufferait au contact du mien, et que ce jour-là vous m'aimeriez comme je vous aime, refuseriez-vous encore ma main ?

— Je la refuserais, monsieur Prosper, je ne puis être votre femme !

Ces mots avaient été prononcés avec une énergie que Prosper ne s'attendait pas à trouver chez Adrienne.

— Je vois ce que c'est, dit-il ; sans doute quelque souvenir de pension... un rêve de jeune fille !...

Adrienne prit un ton grave et digne.

— Je ne vous comprends pas, dit-elle.

— Pardonnez-moi ; votre refus m'accable et me semble inexplicable. Parmi les professions diverses que peut embrasser la femme, je crois que le mariage est encore la meilleure, et pourvu qu'il n'y ait ni haine, ni antipathie...

— N'insistez pas, monsieur Prosper ; et, si vous voulez que je conserve pour vous l'amitié que j'éprouve, agissez généralement, refusez vous-même

Le congrès pédagogique convoqué par M. Jules Ferry vient de prendre une résolution héroïque. C'est « la nuit du 4 août » qui vient de se renouveler pour les instituteurs, par l'abandon de leur privilège professionnel.

On lit dans le *Soleil* :

« Le congrès pédagogique auquel M. le ministre de l'instruction publique avait appelé un certain nombre de fonctionnaires de l'enseignement, inspecteurs d'académie, inspecteurs primaires, directeurs d'écoles normales et autres, a terminé hier ses travaux. »

« La plus importante des décisions prises par ce congrès a été le vote, émis à l'unanimité, qu'il y avait lieu d'abandonner le privilège qui dispense les instituteurs du service militaire sous condition d'engagement décennal. »

« Dans cette séance de clôture, M. Jules Ferry a prononcé un discours dans lequel il a vivement félicité les membres du congrès de la résolution dont il s'agit, à laquelle l'initiative ministérielle n'est point d'ailleurs étrangère, et qui lui plaît surtout parce qu'il espère que l'obligation du service militaire sera plus préjudiciable aux instituteurs congréganistes qu'aux instituteurs laïques. »

Le Français ajoute :

« La République française renchérit sur les éloges qu'elle donnait hier aux inspecteurs généraux, recteurs et directeurs des écoles normales, qui ont voté l'abandon du privilège de la dispense du service militaire pour les instituteurs laïques. Avant de pénétrer avec la République française dans le fond du débat, nous demandons à ce journal de nous dire quel est le nombre des instituteurs qui ont sollicité cette mesure et si ladite mesure a l'approbation des intéressés. Jusqu'à ce que nous soyons fixés sur ce point, nous maintenons ce qui s'est fait à été préparé par le ministre et imposé par lui aux plus importants fonctionnaires de son département, et que ce qu'on en a dit n'est que duperie et verbiage. »

\*\*\*

On lit dans la *Gazette de Moscou* :

« Au fait, le gouvernement français a subi un peu trop tôt la dure épreuve qui a dévoilé sa faiblesse devant l'Europe tout entière. L'illusion pouvait encore durer quelque temps. »

« Indubitablement la France est à la veille de nouvelles catastrophes, qu'elle devra traverser avant de reprendre sa place dans le monde. Cette phase d'existence précaire s'appelle « la République française », phase intermédiaire qui ne sera pas de longue durée. »

« Voilà pourquoi il nous a paru inutile de mettre à l'épreuve la République éphémère, avec M. Grévy en tête. »

« Pouvions-nous attendre autre chose qu'un scandale politique, lorsque nous avions affaire à un gouvernement qui re-

ma main. Dites à votre père que vous ne m'aimez pas et que vous renoncez à mon humble alliance. Venant de vous, cette démarche adoucirait ses regrets et lui sera moins cruelle. Un jour, bigot qu'il est, vous trouverez quelque jeune fille, belle et riche, qui vous aimera et vous rendra heureux. — Oh ! c'est impossible ! s'écria Prosper ; ce sacrifice est au-dessus de mes forces. — Adrienne se leva. — Alors, dit-elle, vous persistez dans une recherche que je ne puis encourager ? — Je persiste, et j'ai l'espoir que votre détermination n'est pas irrévocable. — Je me suis trompée sur votre compte, dit Adrienne avec une profonde tristesse. Vous n'êtes point l'homme que je croyais. Puisqu'il le faut, c'est moi qui parlerai. Aujourd'hui même, mon tuteur connaîtra ma décision, et demain je rentrerai au couvent. — Adrienne sortit. — Prosper resta longtemps absorbé dans la méditation. — En aimerait-elle un autre ? s'écria-t-il tout à coup. — Il se leva et rejoignit son père, qui se promenait sur le port. (A suivre.)

ARMAND LAPOINTE.

connaît l'autorité de Félix Pyat et de Victor Hugo ?

« On ne peut prendre au sérieux un gouvernement qui, pour pouvoir durer, se voit obligé de s'appuyer sur les communards indigènes, tout aussi respectables que nos nihilistes. »

« Nous le répétons, il valait mieux ne pas demander l'extradition de Hartmann à un gouvernement nul et impuissant, et ne pas la tenter. »

« Il est impossible, d'autre part, que les hommes qui gouvernent la France aient pensé qu'ils font un acte de haute sagesse politique en refusant l'extradition d'Hartmann. »

« D'après les bruits qui leur arrivent de Russie, ainsi que d'après l'attitude passive de nos classes dites civilisées, ils ont cru qu'il était temps peut-être de se rendre agréable à la Russie future, à celle qui sera gouvernée, sous peu, par les Hartmann et les Pierre Lavroff. »

« C'était donc pour eux un acte d'alliance par anticipation. Or, il n'y a pas seulement que des radicaux français qui se l'imaginent, puisque nous pouvons citer, dans d'autres pays, des gens infiniment plus sérieux, qui ne croient pas plus qu'eux à la stabilité de l'ordre politique actuel en Russie. »

La *Gazette* termine son article en accusant l'apathie des classes civilisées et l'incurie du gouvernement, en disant que le scandale du refus a été bien mérité.

### Etranger.

ITALIE. — L'*Osservatore romano* publie la note suivante :

« Le suprême attentat que la haine contre la Religion et la frénésie démagogique ont comploté en France, a été consommé. Les iniques décrets qui attaquent les droits les plus sacrés, violent les libertés les plus imprescriptibles, offensent toutes les raisons de convenance et d'honnêteté, viennent de paraître. »

« Les auteurs de ces décrets, prévoyant le cri universel d'indignation qu'ils allaient soulever, non-seulement en France, mais dans toutes les parties du monde civilisé, se sont appliqués à masquer avec l'hypocrisie des paroles la brutalité de l'acte. Mais la vulgaire faillibilité d'un tel palliatif ne trompe personne. »

« On sait quel but se sont marqué les champions de l'athéisme et de la démagogie; on sait de quelles doctrines et de quels principes leurs esprits sont pénétrés; on sait qui commande leurs manœuvres; tout le monde le sait, et en particulier la France qui, pour ce qui la regarde, est déjà préparée à répondre avec son énergie habituelle à l'insulte qu'on veut faire à sa Religion, à sa justice, à sa générosité. Avec la confiance qu'on y puise à bon droit, il est permis d'espérer, ainsi que nous le font pressentir les nouvelles reçues aujourd'hui même, que les corporations religieuses si méritantes, dignes d'être admirées pour leur doctrine et leur patriotisme, comme pour leur science et leur prudence, agiront de telle sorte que, sans accroître les pénibles et difficiles conditions faites au pays, la France ne sera pas privée de l'immense bénéfice que lui apportèrent toujours leur présence et leur coopération. »

— On télégraphie de Rome que les radicaux et les irredentistes tiennent des meetings pour exprimer leur joie à la nouvelle du triomphe définitif de M. Gladstone en Angleterre.

ALLEMAGNE. — Le prince de Bismark est resté à Berlin, afin de mieux y surveiller le mouvement électoral en Angleterre. Il est tombé d'accord avec le baron Haymerlé sur un point important : c'est qu'il faut faire absolument des avances à la Russie afin de la détacher de l'Angleterre et de la France.

RUSSIE. — Le *Messageur du gouvernement* publie un communiqué sur l'affaire Hartmann qui occupe plus de 2,000 lignes. Ce communiqué insiste surtout sur les faits suivants :

Le 21 février, Hartmann a avoué son identité au préfet de police, comme celui-ci l'a officiellement annoncé à l'ambassade russe. Le prince Orloff a d'abord, le 16 fé-

vrier, réclamé l'arrestation de Hartmann, sans posséder encore les documents; le 25, il a présenté trois mandats d'amener du juge d'instruction de Moscou. La demande d'extradition s'est basée sur un délit de droit commun; elle n'a invoqué qu'en dernier lieu le délit connexe dans le cas où l'inculpé insisterait sur le caractère politique de son crime. Le prince Orloff a, en outre, promis que Hartmann ne passerait que devant la cour d'assises. Il invoquait comme précédent le cas d'un fonctionnaire russe, Duchowsky, qui, accusé de vol, a été arrêté et extradé de France, quoique, lui aussi, attribuât son crime à un motif politique.

Le *Messageur* ajoute que les traités d'extradition entre la France, la Prusse et l'Italie n'exigent qu'un mandat d'arrêt ou l'ordre d'un juge d'instruction, et nullement la preuve du crime commis. Ce n'est que parce que la France exigeait ces preuves que le prince Orloff a annoncé le 2 mars l'envoi de documents qui ne laisseraient aucun doute sur la culpabilité d'Hartmann. Il se proposait de les remettre le 6 mars; il était d'autant moins pressé que, le 4 mars, M. Cazot donnait l'assurance à M. Mourawieff que la procédure durerait encore longtemps. La France a refusé l'extradition, sous prétexte que ni l'identité, ni la culpabilité d'Hartmann n'étaient prouvées.

Or, l'identité a été constatée, et la culpabilité était sur le point d'être prouvée jusqu'à l'évidence. L'invocation de la circulaire de M. Dufaure du 12 octobre 1875 n'est pas sérieuse, puisque cette circulaire n'exige que des preuves de non culpabilité de la part de l'accusé.

Le *Messageur* publie en outre: les trois mandats d'amener du juge d'instruction, M. Zachaliff, le signalement de Hartmann, la circulaire de M. Dufaure et trois documents émanant du gouvernement français.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### CONSEIL GÉNÉRAL.

Lundi, à deux heures, le Conseil général de Maine-et-Loire a tenu la première séance de sa session d'avril.

M. de Durfort de Civrac, président, a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs, la mort a encore une fois décimé nos rangs. »

« Depuis notre dernière session, deux de nos collègues ont été enlevés. »

« Le respectable M. Guionis-Joubert était le doyen d'âge du Conseil général, et cependant sa verte et vigoureuse vieillesse semblait lui promettre de longs jours et pouvait nous faire espérer à nous-mêmes de profiter longtemps encore des conseils de sa grande expérience. Un jugement aussi ferme que droit, une fine et franche bonhomie, lui avaient vite acquis et assuré nos respectueuses sympathies. »

« Ces sympathies, son successeur en recueillera facilement l'héritage; nous en avons pour garant la confiance des populations qui viennent de lui prouver leur estime et leur attachement. »

« Sur la tombe de M. Guiton aîné, une voix autorisée et éloquente a payé un juste tribut à sa puissance comme avocat, à sa science profonde de juriconsulte, à la sagesse de ses conseils dans les matières les plus épineuses du droit. »

« Dans M. Guiton, je ne veux, je ne dois voir que le conseiller général dont nous avons tous apprécié la modération dans la discussion, et en toutes occasions la plus parfaite courtoisie. »

« Nous ne pouvons oublier que, dans une occasion récente, il avait rendu au département de Maine-et-Loire un service éminent en défendant ses intérêts avec autant de succès et de talent que de désintéressement. »

« La mort, qui nous montre le néant des passions humaines et des luttes politiques, a l'heureux et tout à la fois le triste privilège d'effacer les traces des nos divisions, surtout lorsque, se revêtant d'un caractère religieux, elle ne laisse plus aux survivants que le souvenir d'un fin chrétienne ! »

A la reprise de la séance, M. le Préfet a donné connaissance au Conseil de la mort de M. le Sous-Préfet de Cholet et des tristes circonstances de cet événement; les funérailles devant avoir lieu mardi, M. le Préfet a demandé au Conseil d'ajourner au lende-

main les questions dans lesquelles il sera obligé d'intervenir et de répondre.

Par décret du 3 avril 1880, M. le Préfet de la République a conféré la médaille militaire au sieur Lamy, Gédéon, maréchal des-logis de gendarmerie à Saumur, pour ses actes de dévouement au moment de l'embâcle et le sauvetage opéré dans l'île de Souzay.

On se rappelle qu'à la même occasion M. Lamy a déjà été mis à l'ordre du jour du corps d'armée par M. le général de Galliffet.

NOS ARTISTES D'OPÉRA. — Nous avons dit que M. Rougé et M. Sureau étaient engagés à Poitiers pour la saison d'été. Les débuts de la troupe dont ces artistes font partie ont eu lieu hier soir. Nous apprenons aussi que M. Gense et M<sup>me</sup> Gally-Larochelle sont engagés au Mans pour la saison d'opéra, qu'ils comprennent dix représentations seulement, et que M<sup>me</sup> Reggiani est engagée à Rennes, également pour la saison d'été.

L'*Etoile* termine ainsi sa dernière « Causerie musicale » :

« M. Rougé va nous quitter pour ne plus revenir, et l'ovation de jeudi dernier lui en est due, car nul n'a fait preuve de plus de dévouement et de zèle dans l'interprétation de ses rôles. »

« Et maintenant il ne me reste plus qu'à souhaiter au nouveau directeur bonne chance pour la saison prochaine. Qu'il tâche de retrouver des artistes de la valeur de ceux que nous perdons. »

La Cour d'appel, chambre des appels correctionnels, a confirmé purement et simplement, dans son audience de lundi, le jugement du tribunal de Saumur rendu dernièrement contre le *Courrier d'Angers* (affaire de Montsoreau).

Sont nommés :

M. Gallois, ancien capitaine retraité, perception de Trémont, 4<sup>e</sup> classe, en remplacement de M. Plantey;

M. Gâteau, commis d'économat au lycée Saint-Louis, à la perception de Fontevraud, 3<sup>e</sup> classe;

M. Daviau, percepteur de Coron, 4<sup>e</sup> classe, à la perception de Lourdes, 4<sup>e</sup> classe, en remplacement de M. Collin, révoqué;

M. Thomas, fondé de pouvoirs de recette particulière, à la perception de Coron, 4<sup>e</sup> classe.

#### CHOLET.

Nous avons annoncé hier le suicide de M. le sous-préfet de Cholet. Voici les quelques détails que donnent à ce sujet les journaux d'Angers :

Dimanche dernier, M<sup>me</sup> Brunet, mère du sous-préfet de Cholet, revenant de la messe, se rendit à la Sous-Préfecture, et, voulant parler à son fils, entra dans son cabinet. Au spectacle qui s'offrit à sa vue, elle poussa un cri déchirant. Assis ou plutôt renversé dans son fauteuil, en face de son bureau, le sous-préfet était baigné dans son sang et ne donnait plus signe de vie; un revolver gisait à ses pieds. M. Brunet s'était donné la mort. Il était âgé de 33 ans environ.

La police vient de procéder à l'arrestation d'un chef de train de la Compagnie d'Orléans, faisant le service de Niort à Bressuire. Cet employé ouvrait, paraît-il, depuis longtemps, les malles des voyageurs déposées dans son fourgon et confières à ses soins, et il avait pris l'habitude d'en extraire les bijoux les plus précieux.

On écrit de Poitiers, 3 mars, au *Figaro* :

« Une scène ignoble s'est passée la nuit dernière dans le train de Paris à Bordeaux qui arrive ici à sept heures et demie du matin. »

« Un compartiment de troisième classe était occupé par cinq soldats, dont trois artilleurs, une femme avec ses deux enfants et un prêtre d'environ trente-cinq à trente-huit ans. »

« Pendant tout le cours du voyage, ces militaires, sans égard pour la mère de famille qui se trouvait là, n'ont cessé d'injurier le malheureux ecclésiastique, l'appelant violeur de femme, lui disant que le jour était proche où on lui couperait le cou, à lui et à ses pareils, etc. Les misérables étaient tellement surexcités et tellement furieux de

voir la patience avec laquelle le prêtre supportait leurs grossièretés, qu'ils finirent par le menacer de le jeter par la portière, et que pendant quelque temps la femme et les enfants furent en proie à la plus grande frayeur.

Le prêtre avertit à trois reprises différentes le serre-frein de ce qui se passait, mais cet homme fit la sourde oreille et ne fit rien pour faire taire les agresseurs.

### Bibliographie.

On annonce la publication prochaine d'un très-curieux tableau de statistique générale embrassant tous les pays du globe.

Cet ouvrage, qui a pour auteur notre confrère de la presse parisienne, M. Louis Peyramont, comprend pour chaque Etat, pays ou territoire, les rubriques suivantes : forme de gouvernement; nom du chef de l'Etat; superficie; population; finances; recettes, dépenses, dette; armée et marine, état de paix, état de guerre; commerce: importation, exportation, principaux produits importés et exportés; monnaies; poids et mesures; instruction publique; religion; chemins de fer; télégraphes; postes; villes principales, etc.

En un mot, c'est une vaste encyclopédie indispensable à tous, et le travail de M. Louis Peyramont nous paraît appelé à un très-grand succès.

### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 mars 1880.

#### NAISSANCES.

Le 28 février. — Blanche Frouin, rue Saint-Nicolas.

Le 1<sup>er</sup> mars. — Juliette-Héloïse Gouby, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 3. — Joseph Huguet, rue de Fenet.

Le 6. — Eugène-Joseph Gauthier, rue Saint-Nicolas.

Le 7. — Andrée-Juliette Feignoux, rue de la Tonnelle.

Le 9. — Félix Dumont, rue Courcouronne. — Jean-Auguste-Marie-Bénigne Bourasseau, rue Cendrière.

Le 11. — Joseph-Antonin Lambert, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 12. — Maurice-Amédée Brillouin, rue de la Monnaie.

Le 14. — Léon Aury, rue Saint-Nicolas.

Le 15. — Berthe-Marie-Augustine Duperray, rue des Boires.

Le 16. — Marie-Madeleine-Berthe Ménard, rue du Petit-Mail.

Le 18. — Marie-Gabrielle-Joséphine Barranger, Grand'Rue. — Albert-Auguste Robin, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 19. — Marie-Joséphine Rotureau, aux Huraudières. — Joséphine Dubreuil, rue de Nantilly.

Le 20. — Ferdinand Mefray, rue de la Tonnelle.

Le 21. — Henri Cocuau, rue de Fenet.

Le 22. — Ernest Rosière, rue d'Orléans.

Le 24. — Eugène Ballu, rue Saint-Lazare. — Claire Renaud, rue de la Visitation.

Le 25. — Ferdinand-Emile André, rue Nationale. — Clotilde-Augustine Lambert, rue Duplessis-Mornay.

Le 28. — Marie-Louise Tifoine, rue de la Visitation. — Marie-Joséphine Souliman, rue de la Marmaillet.

Le 30. — Georges-Henri-Léon Poireault, rue du Prêché.

#### MARIAGES.

Le 3. — Jules-Arthur Bazanté, domestique, a épousé Anna Roland, domestique, tous deux de Saumur.

Le 30. — Abraham Roquet, chapelier, a épousé Marie-Louise Leclairche, chapelière, tous deux de Saumur.

Le 31. — Pierre-René Hervé, cordonnier (veuf), a épousé Julie-Louise Ballu, chapelière, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS.

Le 3. — Auguste Pintre, 2 mois, rue-Notre-Dame. — François Vallet, cultivateur, 79 ans, à l'Hospice. — Olive-Joséphine Delaunay, sans profession, 76 ans, veuve Joseph Bayot, rue Saint-Nicolas.

Le 5. — Marie Doceul, 8 mois, rue de Fenet. — Louise Bernarde Flavigny, 2 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 6. — Marie Barbier, 4 mois, rue des Saulaies.

Le 7. — Jean Osé, 10 ans, rue du Petit-Pré. — Victor Perroteau, soldat au 95<sup>e</sup> de ligne, 24 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Pierre-Michel Léquipé, menuisier, 50 ans, rue du Bellay.

Le 9. — Eugène Schukraft, 3 ans, rue Beaurepaire. — Louise-Rosalie Huet, 2 mois, rue de la Visitation.

Le 10. — Marie-Eugénie Lair, 12 ans, rue Notre-Dame. — Eugène-Henri Colnélis, sapeur du génie, 24 ans, à l'Hospice.

Le 11. — Pierre-Auguste Douaneau, 3 ans, rue de la Visitation. — Jean Leblanc, carrier, 74 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 12. — Eléonore Bonnet, veuve Jean-Guillaume Guichard, sans profession, 80 ans, rue Courcouronne.

Le 13. — Albert-Alexis Esparros, 10 ans, à l'École de cavalerie. — Alexandre Robion, serrurier, 33 ans, à l'Hospice.

Le 14. — Fernand Bécharel, 41 mois, rue Notre-Dame.

Le 15. — Joseph Huguet, 12 jours, rue de Fenet.

Le 16. — Jeanne-Anna Renou, 3 mois, rue de Bordeaux. — Lezin Vannier, journalier, 72 ans, à l'Hospice.

Le 17. — Louis-Auguste Antoine, tailleur, 39 ans, rue de l'Abattoir. — Berthe Goubaud, 4 mois, rue de la Butte-des-Moulins. — Joseph Grand, 4 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Louis-Constant Desmanets, propriétaire, 79 ans, rue de la Gueule-du-Loup. — Augustine-Anne Hérissey, lingère, 30 ans, épouse Jean Lacanal, rue du Pavillon.

Le 21. — Firmin Deruel, 8 mois, rue Notre-Dame. — André Dubreuil, rentier, 78 ans, Grand'Rue. — Eugénie Fouet, chapelière, 34 ans, à l'Hospice.

Le 22. — Arsène Breton, sans profession, 39 ans, épouse Jean-Baptiste Paillaud, place Maupassant.

Le 23. — Anne Gaudron, sans profession, 79 ans, veuve Joseph Gouin, rue du Petit-Pré.

Le 24. — Aimée Hervé, propriétaire, 80 ans, veuve Louis Gilbert, rue de la Gueule-du-Loup.

Le 26. — Henri Martin, 4 mois, rue de la Visitation.

Le 27. — Julia-Olympe Lafond, propriétaire, 80 ans, rue Cendrière. — Eugène-Léon Roulier, 1 an, rue de Lorraine.

Le 29. — Marie-Berthe Jalambic, 3 mois, rue Saint-Nicolas. — Louis-Auguste Dumont, 20 jours, rue Courcouronne. — René Lambourg, émailleur, 99 ans 1/2, quai de Limoges. — Lucie-Gabrielle-Elisabeth Pellemule, 2 ans, rue Saint-Jean.

Le 31. — Eugène-Joseph Gauthier, 20 jours, rue Saint-Nicolas. — Camille-Henriette Boisseau, sans profession, 17 ans, rue Nationale.

### Faits divers.

Nous lisons dans l'*Emancipateur* de Cambrai du 5 :

« Un orage des plus violents a éclaté, hier, après midi, sur notre ville. Toutefois, le centre de l'ouragan semblait être plus au sud de Cambrai, vers Caudry et Busigny.

« Quelques instants après trois heures, un coup formidable ébranla toutes les vitres, et les personnes qui se trouvaient dehors purent voir un immense globe de feu, paraissant le double du disque apparent du soleil, fendre le nuage noir, descendre, puis remonter et enfin s'abattre sur terre, dans la direction de Niergnies.

« La foudre, d'ordinaire, tombe en longs zigzags, mais cette forme sphérique est assez commune, surtout, paraît-il, à cette époque de l'année.

« Pendant près d'un quart d'heure après cette explosion, ce fut comme un roulement continu de fusillade et de mitrailleuse; puis l'orage s'apaisa. »

Un journal de Cadix annonce que, dans le village d'Arcos, le tonnerre, en tombant sur la tour de Santa-Maria, dans l'après-midi, n'a pas atteint moins de dix-sept personnes, toutes très-gravement blessées.

Le câble de la compagnie anglo-américaine entre l'Irlande et Terre-Neuve s'est rompu le 2 avril à 36 milles environ de la côte irlandaise.

*Les horloges pneumatiques.* — Nous avons déjà annoncé l'inauguration de ces horloges.

Voici l'explication du système, telle que l'a donnée l'inventeur viennois, M. Popp, aidé de M. Denayrouse :

Ces horloges seront reliées par des tuyaux à des récipients d'air comprimé. Chaque fois que le balancier de l'horloge centrale frappe la soixantième seconde d'une minute, un mouvement de déclenchement ouvre l'orifice des récipients; l'air comprimé s'échappe dans les tuyaux et gonfle un soufflet qui se trouve à leur extrémité, dans l'intérieur des horloges de la ville; en se gonflant, ce soufflet soulève un cliquet qui fait avancer d'un cran une roue où il y a une soixante.

Un cran correspond à une minute; de sorte que, en même temps que la roue avance d'un cran, la grande aiguille qui est fixée sur elle avance d'une minute. Par ce mécanisme bien simple, chaque minute marquée par l'horloge centrale se répercute sur toutes les horloges disséminées dans Paris, exactement comme les pulsations du cœur se répercutent dans toutes les parties du corps.

Il y a donc concordance parfaite entre les heures que nous donnons sur les différents points de la ville, et, comme notre horloge centrale est en communication avec l'Observatoire, nous pouvons assurer que nous donnons l'heure astronomique exacte.

L'établissement des quinze horloges de Paris a exigé dix-huit kilomètres de tuyaux. Toutes les maisons situées sur le réseau de cette canalisation peuvent, dès maintenant, recevoir l'heure chez elles. Il suffit d'un petit tuyau embranché sur le tuyau central comme un tuyau à gaz pour conduire l'air comprimé et mettre en état de fournir l'heure, comme d'autres compagnies fournissent le gaz et l'eau.

### Nouvelles à la main.

Un employé vient de passer la première nuit dans son nouveau logis, et sa propriétaire lui apporte du café, le matin.

— Monsieur, voici votre café.

— Jamais de la vie, madame, je ne prends de café le matin : il m'empêcherait de faire mon petit somme au bureau.

Xavier Aubryet, revenant de Londres, disait un soir au café Riche :

— D'après mes notes, les Anglaises vivent 60 ans. Jusqu'à trente ans, elles boivent de l'eau. A partir de 30 ans, elles boivent du cognac — histoire de faire un grog!

Le comble de l'ennui :

Nous rencontrons un hypocondriaque de nos amis, qui sortait de chez un chapelier avec un couvre-chef neuf.

— J'ai aussi besoin d'un parapluie, dit-il.

— Il faut l'acheter tout de suite...

— Oh ! non, répondit-il doucement, il faut bien me garder une distraction pour demain !

Un médecin, dit notre ami le docteur X..., doit toujours être pessimiste :

Si le malade meurt :

« — Il l'avait bien dit !... »

S'il en réchappe :

« — Hein... on peut dire qu'il l'a ramené de loin !... »

Et voilà comment on se fait une réputation !

— Quand un soldat vient de recevoir son premier galon, de quelle couleur est-il ?

— Parbleu, rouge ou jaune.

— Erreur, mon cher. Suivant l'usage, quand on a reçu un galon, on l'arrose.

En police correctionnelle :

— Accusé, pourquoi avez-vous volé cinquante livres de viande au plaignant ?

— Mon président, je ne pouvais pas en prendre moins, je n'avais pas de couteau.

### Dernières Nouvelles.

Parlant de la lettre de S. A. le prince Napoléon, le *Peuple français*, organe accrédité du prince, s'exprime ainsi :

« Nous avons dit et nous tenons à répéter que, si le droit du gouvernement est incontestable, l'usage qu'il prétend faire de ce droit, dans les circonstances actuelles, est

arbitraire et odieux; aucun fait articulé ne le justifie et il continue une double atteinte à la liberté de conscience et à la liberté d'enseignement. »

On télégraphie de Saint-Petersbourg, le 2, à la *Gazette de Cologne* :

« On raconte que l'on prépare, à la forteresse de Schlüsselbourg, l'ancienne prison des criminels politiques de haut rang, un appartement destiné à un prisonnier exceptionnel. »

« On s'efforce de donner à cet appartement tout le luxe et tout le confort possible. On croit que le général Loris-Mélikoff est parvenu à découvrir le chef du parti révolutionnaire et à recueillir des preuves suffisantes de sa culpabilité. »

« Le véritable chef des nihilistes sera, dit-on, conduit sous peu dans l'appartement qu'on lui prépare. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 6 avril.

Les transactions subissent un petit ralentissement. Il en est toujours ainsi dans les premiers jours du mois, après une liquidation mouvementée. Les cours conservent toutefois une grande fermeté et ne se laissent que peu endommager par les réalisations.

Londres est ferme, malgré le résultat inattendu des élections. Les places allemandes sont un peu hésitantes.

Le 3 0/0 se négocie à 83; le 5 0/0 cote 118.35; amortissable, 84.60. Les fonds étrangers sont animés. Italien, 84; Obligations égyptiennes, 301.22; Russe 1877, 92. Le Florin d'Autriche est poussé à 75.10, cours auquel il est peu prudent d'acheter. Le Hongrois cote 270. On offre le Turc à 10.45. La Turquie, avec le changement de politique qui va se produire en Angleterre, acceptera moins que jamais l'ingérence de l'Europe dans ses affaires.

La Banque de France cote 3.230. Le Crédit foncier a de bonnes tendances sur les cours de 1.155. Les Obligations foncières et communales à lots 3 0/0 sont l'objet de demandes suivies au comptant; lorsqu'elles seront bien classées, elles monteront rapidement au-dessus de 500 fr.

Le Comptoir d'escompte se négocie à 878.75.

Société générale, 563.75; Crédit mobilier, 682.50; Crédit lyonnais, 937.50. La Banque hypothécaire est lourde. Elle va procéder à une troisième émission d'obligations avant d'avoir publié le plus petit bilan. Le public est mis instinctivement en défiance par le silence d'une Société qui ne parle que pour lui demander de l'argent.

Les actions des Compagnies de chemins de fer sont d'une très-grande fermeté. Lombards, plus faibles à 185; Autrichiens, 595.

Le Suez fléchit un peu; les cours actuels ne correspondent nullement à sa situation; on aura une réaction très-vive le jour où la spéculation voudra liquider ses bénéfices. L'action des Omnibus reste à 1.220, cours qu'elle ne pourra pas conserver. Les actions de la Rente foncière parisienne ont un bon maintien. Voitures, 550.

Les Obligations à lots de la ville de Paris ont de bonnes tendances.

**Cinq francs par mois.** Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

## L. LE BRAS BANQUIER

#### La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

# Plus d'ASTHME

SUFFOCATION et TOUX

Indication gratis franco.  
Ecrire à M. le C<sup>te</sup> CLERY à Marseille.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castillestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Core N<sup>o</sup> 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PRYCLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.		10 h. 54 matin.	
8 10 —				11 15 —	
1 25 soir.		4 50 soir.			
4 55 —					
7 40 —		11 35 —			

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		3 35 soir.		4 18 soir.	
12 15 soir.		5 14 —		6 25 —	
6 45 —		10 24 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AVRIL 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	83	05		Crédit Foncier colonial	450			Canal de Suez	930		
4 1/2 %	84	60	08	Crédit Foncier, act. 500 f.	1145			Crédit Mobilier esp.			
5 %	118	35	25	Obligations foncières 1877	363	50	1 50	Société autrichienne	595		2 50
Obligations du Trésor	515	50	15	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	730			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	244	1 50		Crédit Mobilier	682	50	7 50	Orléans	384	75	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507	50		Crédit Foncier d'Autriche	767	50		Paris-Lyon-Méditerranée	384	50	
1865, 4 %	595	2		Est	740	50		Est	384		
1869, 3 %	509	75		Paris-Lyon-Méditerranée	1347	50		Nord	391	35	
1871, 3 %	399	30	50	Midi	935			Ouest	385	50	
1875, 4 %	538	1		Nord	1567	50	12 50	Midi	384	35	
1876, 4 %	536	75	1 25	Orléans	1170			Paris (Grande Ceinture)	388	75	
Banque de France	9320	30		Ouest	775	5		Paris-Bourbonnais	384	50	
Comptoir d'escompte	878	75	1 25	Compagnie parisienne du Gaz	1312	50		Canal de Suez	588		
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique	817	50	2 50				

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.		3 heures 30 minutes du matin.	
6 — 45 —		8 — 21 —	
8 — 56 —		9 — 40 —	
1 — 25 —		12 — 40 —	
3 — 32 —		4 — 44 —	
7 — 15 —		10 — 28 —	
9 — 37 —			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE, LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, Situés commune de Bagnoux, appartenant à M. et M<sup>me</sup> Lesire-Richard.  
1<sup>er</sup>. UNE MAISON, située au Pont-Fouchard, avec cour, jardin et dépendances.  
2<sup>es</sup>. ET QUATRE PARCELLES DE VIGNE, dans le bourg de Bagnoux, pouvant être utilisées pour le jardinage.  
Facilités pour le paiement. S'adresser, pour traiter, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, soit à M. TAVEAU-NICOLAS, expert-géomètre au Pont-Fouchard. (110)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE, JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT, Située à six kilomètres de Saumur, sur les bords du chemin de fer de Paris à Orléans et près de la Loire, Comprenant très-jolie maison de maître, servitudes, jardins anglais, bosquets, jardin potager, puits, pièce d'eau, vigne, beaux arbres fruitiers; le tout entouré de haies vives, d'une contenance de 80 ares environ. Prix demandé : 12,000 francs. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. (113)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE OU A LOUER PETITE MAISON ET JARDIN

Près le Port-Feuille, en Saint-Lambert-des-Lévéés. S'adresser audit notaire. (165)

### BACCALURÉATS

L'Institution Chevallier Rue du Cardinal-Lemoine, 65, Paris, Qui compte CENT CINQUANTE-TROIS ADMISSIONS pour l'année scolaire 1878-79, a déjà fait recevoir cette année QUATRE-VINGT-QUATRE élèves. Ce sont : LETTRES, 1<sup>re</sup> PARTIE. — MM. Alirot,

Arfeuille, Baraban, Barré, Bazire, Boucherat, Bouteiller, Bultaux, Dor-may, Fergant, Gache, Garnier, Hébert, Jaquemin, Marquet, Martin (Emile), Mazel, de Molènes, Nageotte, Naud, Portalier, Ragiot, Schaffner, Valliez, Villers, Yvonneau.

LETTRES, 2<sup>e</sup> PARTIE. — MM. d'Andecy, Barrié, Bouché, Buché, Bul-teau, Buscaïl, Castané, Caudrillier, Cou-tela, Couvreur, Cuau, Delaporte, Deproge, Gisle, Grati, Guiraudet, Hermay, Huber, Jégou, Jourdain, Lacaze, Lakernance, Leclère, Le-moine, Longuet, Martin (Georges), Martine, Maurel, Mougeot, Normant, Richel, Rimailhot, Selvili (Yvan), Siou, Tuilant, Viard.

SCIENCES. — MM. Barle, Bezine, Bloch, Carton, Duss, Deschamps, Doistau, Gaillard, Gallas, Galopin, Goerg, Janson, Lallemand, Lemesle, Mittler, Moriguy, Née-Devaux, Pinto, Quesneville, Renard, Seigneur, Verot. (Seront publiés ultérieurement les noms des élèves des sciences reçus à la session d'avril.)

C'est à la discipline et à la large organisation de son enseignement que l'Institution doit ses remarquables succès. (725 admissions depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1874.)

COURS SPÉCIAUX pour les sessions de Juillet-Août et Novembre. Cours complémentaires pour le VOLONTARIAT. Envoi franco du prospectus et du tableau des cours. (181)

### INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du doc-teur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

PLUS DE MAUX DE DENTS! par l'emploi de l'ÉLIXIR DENTIFRICE des RR. PP. BÉNÉDICTINS de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde) BEN MACQUELONTE, prieur. INVENTÉ EN 1373 PAR LE PRIEUR PIERRE SOURSAUD EN L'AN 1373. Prix du Flacon : 2 fr. Agent général : SEGUIN, 3, rue Angarrie, Bordeaux. Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

### DENTIFRICES du D<sup>r</sup> DELABARRE

Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable. MIXTURE ORIENTALE Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des gencives. Dépôt : France et Étranger, dans les pharmacies et chez les parfumeurs.

Dépôt chez M. Henri FOURNIER, 18, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

### LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, Succ<sup>r</sup>, ÉDITEUR

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

### CINQ FRANCS PAR MOIS

jusqu'à CENT francs d'acquisition Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS  
GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies. 100 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 225 fr., payables 20 fr. par 4 mois.  
GRAND ATLAS UNIVERSEL moderne, par DUBOIS. 40 cartes double in-folio. Prix : 60 fr.  
TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE par HERINCQ, GÉRARD et REVEL. 4 beaux vol. gr. in-8. Cont. 2 vol. Atlas cont. 102 planches magnifiquement coloriées. Prix : 200 fr., payables 25 fr. par trimestre.  
TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE théorique et pratique, par GÉRARD, DUPUIS et HERINCQ. 6 beaux vol. grand in-8, dont 3 Atlas contenant 138 planches magnif. color. 250 fr., payables 30 fr. par 3 mois.  
FLORE MÉDICALE USUELLE ET INDUSTRIELLE du XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, par DU-PUIS, REVEL et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8, dont 3 Atlas contenant 152 planches in-4, magnifiquement coloriées. Prix : 300 fr., payables 30 fr. par 3 mois.  
LES TISSUS ANCIENS du costume, des mi-niatures et des documents inédits, par GUICHAMP. (Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878.) 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, or-fèvres, bijoutiers, fondeurs, papiers peints, vitraux, bro-derie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix : 90 fr.  
DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE par D'ORBIGNY et un grand nombre de nos savants émi-nents. Nouvelle édition. 28 volumes Texte et Atlas de 340 planches en 3 volumes. Prix : 480 fr., payables 50 fr. par trimestre.  
Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 12, demande de suite un petit clerc.

ON DEMANDE de suite un garçon pour le service du CERCLE D'ARMES, au CAFÉ DE LA PAIX. On exige de bons renseignements.

M<sup>e</sup> LORRAIN, marchande de modes à Saumur, demande de suite une apprentie. (173)

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>o</sup>, Pharm<sup>ie</sup> 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

### Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

### Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRETHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25. OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.